

FICTIONS ET REALITES : ALGERIE - MAROC.
Éléments de réflexion sur quelques questions sociolinguistiques¹

Salem CHAKER

AMU, Aix-Marseille / Lacnad, Inalco, Paris

En hommage à mon ami Abdellah Bounfour.

Au cours des dernières décennies, on a souvent parlé de « schizophrénie » à propos des questions de langues en Afrique du Nord, faisant par là référence au rapport non assumé à la langue française et/ou à la diglossie arabe classique/arabe dialectal. On pourrait sans doute plus justement qualifier la situation de « nœud gordien » que les sociétés et les États ont été/sont incapables de trancher, préférant ruser avec la réalité, occulter les données objectives plutôt que de les reconnaître et de leur apporter un traitement rationnel et équilibré. Depuis les indépendances, on a globalement préféré construire/consolider des fictions, devenues mythes fondateurs, plutôt que de développer des politiques linguistiques et culturelles tenant compte de la complexité flagrante et irréversible des sociétés maghrébines.

Pour ce qui est de la langue berbère, malgré les changements, institutionnels puis constitutionnels, qui ont concerné « tamazight/amazighe », d'abord en Algérie puis au Maroc, je considère que la situation de blocage perdure intégralement malgré les apparences : je préciserai et expliciterai dans cette contribution les éléments qui fondent ce jugement.

Bien entendu, si persistance du blocage il y a, c'est qu'il existe des causes structurelles profondes, idéologiques, politiques, voire psychanalytiques. On examinera ici quelques points critiques, des questions nodales, dont le démontage pourra aider à la compréhension d'une situation assez singulière.

¹ Intervention au séminaire conjoint IREMAM/LACNAD organisé le 11 mars 2014 à la MMSH à Aix-en-Provence.

1. La place du français : une langue officielle de fait ? Textes juridiques et réalité des pratiques.

Dans tous les pays de l'Afrique du Nord, le français n'a aucun statut juridique et tous les textes officiels à valeur légale l'ignorent superbement. Au mieux, dans les textes réglementaires de l'Éducation nationale et les discours autorisés, le français est qualifié de « langue étrangère privilégiée » ou de « première langue étrangère ».

Depuis les indépendances, les politiques linguistiques ont eu pour axe essentiel la lutte contre la position hégémonique qu'occupait le français pendant la période coloniale : les politiques dites « d'arabisation » ont partout très explicitement eu pour objectif de remplacer le français dans les fonctions et espaces qu'il occupait antérieurement (Administration, Justice, Éducation, Presse et Média...).

Le cas algérien est particulièrement intéressant et explicite à cet égard puisque tous les textes juridiques depuis 1962 (ré)affirment non seulement l'officialité exclusive de la langue arabe mais interdisent formellement l'usage de toute autre langue – et c'est bien évidemment le français qui est visé par cette interdiction ; ainsi :

(a) La loi 91-05 du 16 janvier 1991 portant « généralisation de la langue arabe », après avoir été suspendue pendant plusieurs années, a été confirmée et est entrée en vigueur le 5 juillet 1998. Cette loi organise une répression linguistique explicite généralisée : *seule la langue arabe est admise dans tous les espaces officiels et publics, y compris politiques et associatifs*. Ce texte est certainement l'une des lois linguistiques les plus répressives au monde ; il est toujours en vigueur, même si de fait il n'a jamais été mis en application.

(b) L'ordonnance 05-07 du 23 août 2005 relative à l'enseignement privé stipule :

« L'enseignement est assuré obligatoirement en langue arabe dans toutes les disciplines et à tous les niveaux d'enseignement. »

(c) La loi 08-09 du 25 février 2008 relative au code de procédure civile et administrative énonce :

« Les procédures et actes judiciaires [...] doivent, sous peine d'être irrecevables, être présentés en langue arabe. Les documents et pièces doivent, sous peine d'irrecevabilité, être présentés en langue arabe ou accompagnés d'une traduction officielle. Les débats et les plaidoiries s'effectuent en langue arabe ».

Pourtant, le français n'a jamais été aussi présent, en Algérie comme dans toute l'Afrique du Nord, dans l'Éducation nationale (les enfants commencent à apprendre le français dès la 2^e ou la 3^e année du primaire), à l'Université (tous les secteurs scientifiques et techniques) et dans l'ensemble du système de formation supérieur (écoles d'ingénieurs, de techniciens...), dans la Recherche scientifique, la Presse et les Média. Dans les trois pays, la presse en langue française conserve des tirages conséquents², d'autant plus significatifs que tout l'enseignement de base est depuis longtemps donné en langue arabe ; les chaînes de radio francophones, locales ou internationales, sont très écoutées, et les chaînes de télévision françaises – comme les chaînes du Moyen-Orient d'ailleurs – très regardées comme en témoigne la floraison des antennes paraboliques depuis les années 1980 avec le développement de la télévision satellitaire. Et bien sûr Internet renforce cette présence du français dans les média.

Dans l'Administration aussi, malgré une arabisation « de façade » – au sens propre. Il est en particulier de notoriété publique que tous les systèmes de sécurité centraux, les services de renseignement et l'armée fonctionnent en français, *du moins à l'écrit*. Sans oublier bien sûr l'essentiel du système économique (comptabilité, gestion, réseaux informatiques...). On sait aussi que le français occupe une position tout à fait hégémonique dans le système d'éducation et de formation privé, dans les trois pays du Maghreb. Bilinguisme de fait donc, au moins dans les usages écrits.

Un exemple concret algérien permet de bien souligner le paradoxe, et au-delà l'incohérence juridique : malgré les stipulations expresses du code de procédure civile et administrative cité ci-dessus, le fameux extrait de naissance sécurisé dit « 12S » mis en place pour la délivrance des passeports biométriques algériens est un document bilingue, français/arabe – *alors que ce document a un usage strictement interne au système administratif algérien* ; de même, tous les

² On peut retrouver les données chiffrées notamment sur le site de l'OJD.

consulats algériens à l'Étranger – *et pas seulement en France*³ – fonctionnent en français et délivrent leurs documents, y compris à valeur juridique comme les procurations notariales, en français.

Dans un domaine voisin, particulièrement emblématique, il semble bien, selon de nombreux témoignages dignes de foi et malgré l'affichage officiel qui affirme le contraire, que la version première du Journal officiel algérien est rédigée en français et ensuite traduite en arabe. Du reste, même si ce n'était pas le cas, on se demande pourquoi il existe une traduction *officielle* française du Journal officiel et pas une traduction anglaise ou en toute autre langue ! Il s'agit bien de la reconnaissance de l'officialité *de facto* de la langue française en Algérie ; on notera que la situation est identique au Maroc. Il en va de même pour le texte même de la Constitution, qui présente d'ailleurs des divergences nettes, hautement significatives, entre sa version française et sa version arabe⁴, ce qui confirme bien à la fois la « schizophrénie » ambiante et le statut de co-officialité du français : il existe une version officielle en arabe à destination du Monde arabe et une version *officielle* en français à destination du monde occidental.

Au-delà de sa présence – jamais reconnue – dans la sphère institutionnelle, le français occupe aussi une place conséquente dans les usages plus quotidiens dans les milieux ayant reçu une éducation supérieure, en particulier dans les grandes villes comme Alger, Oran, Casablanca, Rabat et dans la plupart des villes universitaires. Dans de nombreux cas observés, le français est même la langue des échanges familiaux. En Kabylie, une ville moyenne comme Tizi-Ouzou, enserrée dans le monde rural, n'échappe pas au phénomène : on peut affirmer que la grande majorité des élites locales y a le français comme langue, non seulement dans son

³ Ce point a pu être très récemment vérifié pour les consulats algériens de Londres et Washington ; les documents (notamment les procurations notariales) émanant de ces consulats sont établis en langue française.

⁴ On a déjà attiré l'attention dans la *REB* (9, 2013) sur une différence marquée dans le texte du préambule à la Constitution ; Texte arabe : « *L'Algérie [est] terre d'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb arabe, terre arabe, pays méditerranéen et africain...* » ; la traduction française officielle parle de « *pays arabe* » et non de « *terre arabe* », nuance lexico-sémantique hautement significative.

exercice professionnel, mais aussi dans ses échanges quotidiens dès que ceux-ci ont un quelconque niveau de technicité⁵.

Bien entendu la réalité des pratiques linguistiques est très contrastée et elle varie énormément selon les milieux sociaux, les régions, la géographie – sauf exception comme la Kabylie, les villes sont beaucoup plus francophones que le monde rural. Mais globalement, il est clair que le français a en Afrique du Nord une implantation bien plus importante que celle qu'il avait pendant la période coloniale française.

La norme juridique et le discours officiel tournent donc clairement le dos à la réalité de la société : « *Cachez cette langue que je ne saurais voir !* ».

2. Berbère, langue « nationale » de tous les Algériens // langue « officielle » de tous les Marocains (?) : « Nationalisation », dépossession et négation.

Un trait commun remarquable à l'Algérie et au Maroc dans le processus de reconnaissance de la langue berbère est l'affirmation de son statut de « patrimoine national commun à tous les citoyens » ; au Maroc, le berbère est reconnu « *en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception* » (constitution de 2011, art. 5) ; en Algérie, son statut de « langue nationale » (art. 3bis) lui confère la qualité de « *langue de tous les Algériens* »⁶.

⁵ À ce sujet, on note que même dans les milieux populaires lorsque les échanges linguistiques ont une quelconque dimension technique, par exemple quand ils touchent aux domaines de la mécanique automobile, de l'informatique ou de toute autre technologie quotidienne, le français surgit immédiatement ; *idem* pour le système de numération dans ce type de contextes : même un enfant ou un adulte monolingue dira : *ad aliy yer* « sixième », « huitième »... (« je monte au 6^e, 8^e... ») quand il prend l'ascenseur.

⁶ Les déclarations officielles algériennes (Premier Ministre et Président) accompagnant le décret du 27 mai 1995 créant le HCA affirment expressément que : « *le berbère/la berbèrité ne sont pas l'apanage d'une ou de régions particulières mais le patrimoine national de tous les Algériens.* ». De même, à l'occasion de la modification constitutionnelle de 2002 reconnaissant le statut de « langue nationale » au berbère, le Président Bouteflika déclarait le 13 octobre 2002 à Tiaret : « Ce patrimoine est la propriété indivisible de tous les Algériens... ».

On retrouve là un socle idéologique commun avec la tradition politique et juridique française : l'affirmation de *l'unité et de l'indivisibilité de la Nation* et le refus de reconnaître des composantes ethno-linguistiques en son sein. Cela signifie (explicitement) que les États algérien et marocain (et français) n'admettent pas l'existence de communautés auxquelles pourraient être reconnus des droits linguistiques spécifiques sur la base des instruments juridiques internationaux.

Au premier abord, le linguiste, le sociolinguiste, le simple observateur de bonne foi ne peut que relever l'inanité d'une telle affirmation : sauf dans le cas des langues mortes, toute langue est *d'abord* le moyen de communication et d'expression culturelle d'une communauté déterminée. Il n'existe pas de langues « hors sol », « hors société ». Définir une langue parlée par une minorité, sociologiquement, géographiquement et historiquement parfaitement définie et identifiée, comme un « *patrimoine national indivis* », comme l'a fait le président Bouteflika en reprenant quasiment mot pour mot les formulations des experts français⁷, revient très précisément à lui dénier sa qualité même de langue, de système de communication et de vecteur culturel d'un groupe humain particulier, pour la reléguer au rang de « composante du mobilier national », d'objet de musée. Il y a d'ailleurs fort longtemps que j'ai parlé à ce sujet de « reconnaissance muséographique »⁸.

Plus pragmatiquement, on peut se demander quels ont été/sont les effets concrets de ce prétendu caractère « national » de la langue berbère affirmé avec force au niveau du droit ? Sur ce plan, les données sont tout à fait claires.

⁷ On se reportera à mes analyses sur la tentative avortée de ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en 1999 et en particulier aux rapports des deux experts du Gouvernement français, G. Carcassonne et B. Cerquiglini, dans : S. Chaker, « Quelques observations sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un exercice pratique de glottopolitique », *Mélanges David Cohen ...* (J. Lentin & A. Lonnet éd.), Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, p. 149-158.

⁸ S. Chaker & D. Abrous : « De l'Antiquité au musée : la Berbérie ou... la dimension in-nommable », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 48-49, 1988, p. 173-197 [= "Le monde musulman à l'épreuve de la frontière"].

En Algérie, le caractère « national » du berbère est totalement contredit dans les textes et par les faits :

- « *Langue nationale* » (de tous les Algériens) dans la constitution, mais enseignement *facultatif* ! La contradiction est trop flagrante pour qu'il soit utile de s'y appesantir...

- Les quatre départements universitaires de berbère existants sont tous situés en zone berbérophone : Kabylie ou domaine chaoui.

- L'enseignement du berbère, dont le décret de 1995 prévoyait expressément l'extension à l'ensemble du territoire national, se limite de fait, vingt ans après son lancement, aux seules régions berbérophones : selon les derniers chiffres officiels disponibles (2013), 90% des élèves et des classes sont localisés en Kabylie, le reste dans les autres régions berbérophones, principalement l'Aurès. La rétraction sur les zones berbérophones s'est même accentuée au cours des dernières années. À Alger même, il n'existe plus qu'un seul établissement secondaire où est dispensé un enseignement de berbère.

- Toujours selon les données internes du MEN algérien, cet enseignement touchait en 2013 exactement 234.690 élèves (Primaire, Collège, Lycée) sur une population totale potentiellement concernée de plus de 7 millions d'enfants, soit environ 3%...

Au Maroc, les choses sont très similaires ; même si l'on ne dispose pas de chiffres et de synthèses aussi précises et complètes que pour l'Algérie, il apparaît que la situation dans ce pays n'est guère différente. Plus d'une décennie après le lancement de l'enseignement de l'amazighe (2003), que les dispositions officielles définissaient comme *obligatoire* sur *l'ensemble du territoire national*, celui-ci n'a d'implantation significative que dans les régions berbérophones ; ailleurs, il est quasi inexistant ou ne touche que des élèves d'origine berbère dans des villes à forte concentration berbère (« Grand Casablanca » notamment).

Quant au caractère obligatoire de l'enseignement de l'amazighe, il demeure un vœux pieux, au mieux un objectif très lointain, puisque les sources « autorisées » parlent d'un pourcentage d'élèves recevant cet enseignement de l'ordre de 10 à 15% sur le total des élèves théoriquement concernés – mais les chiffres de 2011/12 provenant du MEN marocain dont nous disposons donnent un total de 517.835 élèves, ce qui correspondrait en réalité un pourcentage inférieur à 5 % de la population scolaire... Toutes les observations indépendantes confirment

d'ailleurs que les chiffres avancés par les autorités marocaines sont tout à fait fantaisistes et peu fiables⁹.

En conclusion, dans les deux pays, on est très loin de l'extension de l'enseignement à tout le territoire national ; cet objectif est même totalement abandonné en Algérie, de même que son caractère obligatoire au Maroc.

Tous ces constats réduisent quasiment à néant l'affirmation du caractère « national » de tamazight/amazighe. *De facto*, tamazight/amazighe est bien une *langue minoritaire à assise régionale* que seuls ses locuteurs souhaitent apprendre dans le cadre scolaire. Réalité sociolinguistique d'évidence, que les textes et le discours officiels prétendent non seulement ignorer, mais carrément nier.

3. La graphie (néo-)tfinagh au Maroc¹⁰ : l'amazighe entre symbole et insignifiance.

Au Maroc, avec l'institutionnalisation du berbère (2002/2003), l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM) a décidé d'adopter les (néo-)tfinagh pour la graphie usuelle du berbère.

Le contexte idéologique précis de ce choix fait par le Conseil d'administration de l'IRCAM est assez bien connu : l'option des néo-tfinagh a été présentée en son temps comme une solution de compromis entre les tenants de la graphie latine (pour l'essentiel les représentants du mouvement associatif berbère) et les tenants de la graphie arabe (les représentants de l'appareil institutionnel d'État). Les néo-tfinagh permettaient de renvoyer dos à dos les « latinistes » et les « arabistes ».

⁹ Plusieurs collègues universitaires marocains, les enquêtes et observations de terrain réalisées par nos étudiants avancés, dans des régions différentes, ont fait/font le même constat : très souvent, les données avancées par les autorités ne correspondent pas à la réalité du terrain (classes et enseignants comptabilisés mais inexistantes ; enseignement totalement improvisé et/ou purement ludique ; faiblesse et même absence totale de formation des enseignants, parfois même non-berbérophones...). Voir aussi Maryline Baumard, *Le Monde de l'éducation*, 2004.

¹⁰ Sur ce point, on devra absolument lire la pénétrante analyse de A. Bounfour : « Un cas de politique de standardisation linguistique. A propos de la graphie tfinagh au Maroc », *REB*, 5, p. 59-68.

Bien entendu, au plan politique, dans le contexte marocain, une décision de cette nature n'a pu être prise au sein du Conseil d'administration de l'IRCAM : elle émane nécessairement du Palais royal et des conseillers de la monarchie en charge du « dossier berbère ». On rappellera que l'IRCAM est statutairement l'organe de mise en œuvre d'une « politique berbère » intégralement décidée et pilotée, depuis son origine, par le roi du Maroc¹¹.

Qu'en est-il des deux arguments avancés pour justifier ce choix : l'historicité et l'authenticité ?

– « Historicité ». Les tfinagh sont certes l'écriture historique des Berbères¹², mais elles sont sorties de l'usage depuis des siècles – certainement plus d'un millénaire – dans toute l'Afrique du Nord non saharienne ; seuls les Touaregs en ont gardé l'usage effectif. Au Nord du Sahara, l'attestation la plus tardive, assez précisément datée, est celle de Fulgentius¹³ qui remonte à la première moitié du VI^e siècle après J.-C. De plus, même si l'on se réfère à ce passé lointain, les usages de l'écriture berbère étaient de toutes façons extrêmement limités et il n'existait pas de tradition écrite consistante, en particulier aucun usage littéraire, historiographique ou administratif. En tout cas, il est bon de redire nettement que les tfinagh ne faisaient partie du patrimoine et de l'usage d'aucun groupe berbérophone contemporain en-dehors des Touaregs. Les affirmations contraires que l'on peut lire çà et là dans la littérature militante sont de pures affabulations ou des

¹¹ L'origine universitaire de l'encadrement et de la direction de l'IRCAM ne doit pas faire oublier cette donnée statutaire décisive : l'IRCAM n'est pas une institution universitaire ou scientifique mais l'organe d'exécution d'une Politique. Cet aspect des choses confirme d'ailleurs la grande habileté de la monarchie marocaine qui a su intégrer les compétences universitaires au service de sa politique, contrairement à ce qui s'est passé en Algérie avec le HCA qui n'a jamais eu aucune forme de légitimité scientifique.

¹² Voir ma synthèse complète sur le sujet dans : S. Chaker, « Libyque (langue/épigraphie) », *Encyclopédie berbère*, XXVIII-XXIX, 2008, p. 4395-4409.

¹³ Fulgentius ou Fulgence le mythographe, évêque de Ruspe en Byzacène (Tunisie actuelle), vécut de 462 à 533 (les dates sont discutées). Il témoigne précisément dans ses écrits de l'existence de l'écriture libyque pour laquelle il donne quelques informations techniques (nombre de caractères), ce qui est la preuve indiscutable d'un usage encore effectif.

approximations orientées qui assimilent les décors géométriques de l'art rural berbère à une écriture.

L'historicité est donc pour le moins relative, en tout cas « archéologique ». Ce serait un peu comme si les nations de langue germanique décidaient de se remettre à écrire leurs langues en écriture runique, ou les Celtes en écriture oghamique...

– « Authenticité ». La version des tiffinagh, que l'on doit impérativement dénommer « néo-tiffinagh », en circulation dans la militance berbère depuis quatre à cinq décennies et qui pour l'essentiel a été reprise par l'IRCAM est une recreation et une réappropriation très récente : il s'agit d'une version profondément revisitée des tiffinagh touarègues, mise au point à partir de 1970 dans les milieux kabyles de l'Académie berbère (*Agraw Imaziyen*) à Paris, association fondée et animée par des militants radicaux pleins de bonne volonté mais sans aucune formation linguistique¹⁴. La réalité est que l'alphabet actuellement présenté comme « berbère » n'a qu'une authenticité très incertaine : il a été fortement remanié pour noter les caractéristiques phonétiques du kabyle, *on a créé de toutes pièces des caractères nouveaux* et il est en rupture complète avec le seul usage effectif de l'écriture berbère, celui des Touaregs (sens de l'écriture, notation des voyelles, de la tension consonantique...). Une authenticité toute relative donc, voire franchement douteuse.

L'intervention de l'IRCAM sur cet alphabet de l'Académie berbère a consisté à en éliminer les innovations les plus spécifiquement kabyles, pour l'adapter à une phonologie plus « marocaine » – en fait, très précisément celle du chleuh. C'est donc de manière assez indue qu'on le qualifie de « Tiffinagh-IRCAM » : il appartient bien à la veine de l'Académie berbère dont il n'est qu'un avatar. Bien entendu, les promoteurs et défenseurs marocains de cet alphabet se

¹⁴ L'Académie berbère a été fondée en 1966 par des militants culturels et des intellectuels kabyles, en majorité très modérés ; c'est dans une seconde phase, à partir de 1968, lorsqu'elle a été prise en main par des militants berbéristes, au premier rang desquels Mohand Aarav Bessaoud, qu'elle a pris une tonalité beaucoup plus politique et radicale. L'invention et la diffusion des néo-tiffinagh a été explicitement pour elle un choix d'affirmation identitaire et de rupture. Ces néo-tiffinagh se sont diffusés d'abord dans la militance kabyle, puis dans l'ensemble de la mouvance berbère, notamment marocaine (dès la fin des années 1970/début 1980).

gardent généralement de porter à la connaissance du public que cet alphabet tfinagh « historique » et « authentique » est largement une invention de militants kabyles radicaux basés à Paris dans les années 1970. Mais l'on sait que l'authenticité et l'historicité sont des créations permanentes.

Au-delà des arguments de « légitimité », les motivations profondes du choix des néo-tfinagh sont certainement plus subtiles, comme l'est généralement la politique de la monarchie marocaine. On doit en effet se demander pourquoi l'IRCAM, qui disposait en son sein d'éminents linguistes berbérisants bien informés de la question, n'a pas engagé un travail approfondi sur les différents alphabets libyco-berbères pour faire une proposition originale, tenant compte à la fois des contraintes et difficultés graphématiques de cette écriture et des contraintes phonologiques de l'ensemble du berbère. Pourquoi l'IRCAM, institution officielle marocaine, a-t-elle sans hésiter pris comme base de travail la version « militante » des tfinagh et non pas les alphabets traditionnels (libyques et touaregs)¹⁵, dont l'authenticité est bien réelle ? La réponse à cette interrogation apparemment très technique donne une clef de compréhension décisive de toute la gestion du « dossier berbère » par l'État marocain.

Sur le fond, cette décision était à la fois précipitée, non fondée scientifiquement¹⁶ et dangereuse pour l'avenir et le développement du berbère dans ce pays. Elle n'est d'ailleurs certainement pas étrangère aux résultats calamiteux de l'enseignement de l'amazighe, reconnus même par les voix les plus autorisées¹⁷. Elle révèle aussi la confusion des genres qui règne très généralement dans la gestion de la langue berbère dans les pays d'Afrique du Nord. Au moment où elle a été engagée (2003), cette option revenait à mettre la charrue avant les bœufs : la

¹⁵ La seule approche raisonnée de ce type est celle que j'ai développée dans mon article : « Pour une notation usuelle du berbère à base tfinagh, *Table-ronde "Phonologie et notation dans le domaine berbère"*, Paris, Inalco, 26-27 avril 1993 [= *Études et Documents Berbères*, 11, 1994, p. 31-42]

¹⁶ Comme l'écrit A. Bounfour (*op. cit.*) : « Mais l'élite des pays maghrébins se passe d'expérimentation et d'étude rationnelle avant d'engager une action aussi importante. » (2010, p. 64).

¹⁷ Notamment par le recteur de l'IRCAM, Ahmed Boukous, dans plusieurs déclarations publiques disponibles sur Internet.

question du statut juridique et, subséquemment les objectifs culturels et éducationnels de l'enseignement du berbère, n'avait été ni explicitée, ni même débattue et l'on a imposé des choix graphiques en contradiction avec l'usage dominant, au Maroc comme dans le reste du monde berbère. Chacun sait – du moins toute personne qui accepte de s'informer sur ce qui existe – que l'écrit berbère fonctionnel actuel, y compris au Maroc, est essentiellement à base latine, très secondairement en caractères arabes.

Autant dire que le choix a été dicté avant tout par des motivations idéologiques et politiques :

– Une motivation idéologique fondamentale : le refus viscéral du latin par l'essentiel des élites politiques (et intellectuelles) et de la nomenclatura d'État formée dans le moule idéologique arabiste-islamiste¹⁸ ; on rappellera aussi qu'en 2003, les islamistes du PJD venaient de remporter la majorité aux élections législatives (septembre 2002) et que la pression contre l'option « latiniste » était d'autant plus forte ;

– Un objectif politique immédiat : une manœuvre tactique destinée à piéger et à neutraliser la militance berbère – qui au départ défendait majoritairement l'option latine – en la mettant dans une position très inconfortable car il lui était très difficile de s'opposer à l'option des tfinagh, « historiques » et « authentiques » ;

– Enfin, une visée stratégique : enfermer l'amazighe dans le symbole et le folklore de la « spécificité » et limiter *ab initio* toute perspective de développement fonctionnel réel.

Car pour les berbérissants qui se sont sérieusement penchés sur la question de la graphie usuelle de la langue et pour tous les producteurs/créateurs, la réponse ne fait pas de doute. Pour ma part, je m'en suis précisément expliqué depuis plus de 35 ans¹⁹ : une diffusion large du berbère passe nécessairement par la graphie

¹⁸ Sur cet aspect idéologique et sur le contexte politique, voir A. Bounfour, 2010 (op. cit.).

¹⁹ S. Chaker, « Propositions pour une notation usuelle du berbère (kabyle) », *Bulletin des Études Africaines de l'Inalco* (Paris), II/3, 1982, p. 33-47, qui reprenait pour l'essentiel un texte paru dans les *Actes du Séminaire de berbère*, Alger, CRAPE, 1^{er} semestre 1980-81, p. 124-141. Voir aussi le chap. 6 de mon vieil ouvrage *Textes en linguistique berbère* (Introduction au domaine berbère), Paris, Éditions du CNRS, 1984.

latine, parce que l'essentiel de la documentation scientifique disponible est dans cette graphie, parce qu'un travail significatif de codification de cette graphie, directement inspiré par la recherche universitaire sur le berbère, a été mené depuis au moins 50 ans, parce que l'essentiel de la production destinée au grand public (revues associatives, production littéraire), en Afrique du Nord comme en Europe, utilise cette graphie.

Certes, au Maroc, l'écrit berbère était moins stabilisé qu'en Kabylie, avec une concurrence réelle entre alphabets arabe et latin ; il était aussi moins dense. On peut même observer que jusqu'en 1990, les publications littéraires et/ou « grand public » utilisant la tachelhit recourraient pratiquement toutes à l'alphabet arabe. Mais les développements des deux ou trois dernières décennies, au Maroc même comme dans la diaspora (notamment rifaine), montrent que quasiment toute la production littéraire et/ou à destination du grand public se fait désormais en graphie latine, aussi bien pour le rifain, la tachelhit que la tamazight. Il est d'ailleurs amusant de constater que c'est surtout depuis que l'Institution marocaine a opté pour les néo-tifinagh que les écrivains Chleuhs utilisent la graphie latine alors qu'antérieurement c'était la graphie arabe qui prédominait chez eux.

Malgré les pratiques effectives des producteurs marocains, une partie de la militance berbère considère l'option des néo-tifinagh comme un « acquis » positif et irréversible pour l'amazighe. On notera que cette approche se rencontre spécifiquement dans la mouvance berbère marocaine : en Kabylie et en Algérie, le consensus de fait autour de la graphie latine est acquis depuis longtemps et même le HCA²⁰ utilise exclusivement le latin pour toutes ses publications ; en Algérie, les tifinagh ont un usage strictement emblématique/esthétique et aucune voix crédible ne défend les tifinagh comme écriture usuelle²¹.

²⁰ Haut commissariat à l'amazighité, organisme créé en 1995 (décret du 27 mai), rattaché à la présidence de la république et chargé de la promotion de la langue et de la culture berbères en Algérie.

²¹ En Algérie, on peut parler d'une « officialité de fait » de la graphie latine, à travers la pratique du HCA comme on l'a souligné, mais plus fondamentalement à travers celle du MEN (manuels et enseignement) et surtout de **tous** les éditeurs, privés ou publics. En réalité, les voix (officielles ou officieuses) qui contestent la graphie latine ne se prononcent jamais en faveur des tifinagh mais toujours en faveur de l'alphabet arabe.

J'ai déjà²² attiré l'attention sur une autre convergence paradoxale entre une partie de la militance berbère marocaine et l'État à propos de la question de la dénomination de la langue (« berbère » ~ « amazighe/tamazight »).

On soulignera encore que ces deux points de convergence entre la mouvance berbère et l'État sont bien plus marqués au Maroc qu'en Algérie. La différence entre les deux pays tient sans doute à une sociologie et une histoire très différentes de la revendication berbère dans chacun d'eux ; mais c'est là une question complexe qui méritera d'être approfondie. Pour l'instant, je ferai ici simplement l'hypothèse que ces retrouvailles étonnantes renvoient à des déterminations objectives diverses, dont les plus immédiates paraissent être :

– La sociologie des élites berbères marocaines, sans doute globalement plus intégrées à l'appareil d'État ;

– Subséquemment, l'adhésion largement prédominante à l'État national, sinon à l'idéologie nationaliste, l'horizon national marocain étant admis comme indépassable. Et, à ce point de vue, les « tfinagh », et « l'amazighe » sont, entre autres, une façon de « nationaliser / marocaniser » le berbère. On peut aussi se demander si ce n'est pas une façon, consciente ou inconsciente, de se démarquer de la militance kabyle et de l'Algérie...

Bien sûr, je sais bien que de nombreux militants berbères sont sincèrement attachés aux tfinagh, emblème immédiatement visible d'une identité. Je leur dirai simplement que la seule question sérieuse qui se pose aujourd'hui aux défenseurs de la langue berbère est celle de *sa survie fonctionnelle, dans un contexte sociolinguistique radicalement défavorable*. Il faut donc savoir ce que l'on veut : l'affirmation toute symbolique d'une identité ou les conditions et moyens de la survie et du développement de la langue. À se focaliser sur l'emblème, on lâche inéluctablement la proie pour l'ombre. Il convient à ce sujet de méditer le cas du gaélique en Irlande et de son statut de « *première langue officielle* » du pays...

Pour ma part, je dirai nettement que les Berbères n'ont que faire de voir leur langue s'afficher sur les édifices publics par le biais des tfinagh et inscrite comme langue « officielle et/ou nationale » dans les constitutions, si dans la réalité

²² S. Chaker : « Amazigh / Berbère / Tamazight : dans les méandres d'une dénomination », *Revue des Études berbères* (Inalco), 9, 2013, p. 221-239.

du « marché linguistique » elle demeure sans aucune valeur et si elle ne voit pas ses usages fonctionnels consolidés et élargis. Ce serait même ce que, en langage simple, on appelle « un marché de dupes ».

Je ne suis pas loin de penser que c'est bien une « transaction » de cette nature qui a été mise en place au Maroc : au berbère l'affichage symbolique, à l'arabe (classique) et au français (sans le dire) la réalité des positions dominantes. Et, à lire le *Projet de révision constitutionnelle* qui vient d'être publié²³, c'est aussi, manifestement, vers une configuration de ce type que l'Algérie veut s'orienter.

4. « Une ou des langue(s) berbères » : représentations et réalités. Le cas de la production littéraire écrite.

La militance berbère n'échappe pas à cette tendance générale à vouloir prendre ou faire prendre des fictions pour la réalité.

On sait qu'il existe désormais une littérature écrite berbère, qui a largement investi les genres « modernes » (*i.e.* occidentaux) : roman, nouvelle, poésie écrite, théâtre... Après des débuts très discrets dans les années 1960/70, elle a désormais des bases solides en Kabylie et au Maroc dans les domaines rifain et chleuh²⁴ et de nombreuses œuvres originales ou traductions sont disponibles et circulent aussi bien en Algérie qu'au Maroc et dans la diaspora.

La grande majorité de ces œuvres est présentée, par leurs auteurs et/ou leurs éditeurs, comme des œuvres de langue « berbère/amazighe » – les choses sont souvent très explicites sur les quatrièmes de couverture et/ou dans les déclarations et interviews des auteurs.

Pourtant, il suffit de lire quelques lignes de n'importe laquelle de ces œuvres pour constater immédiatement qu'elles sont toutes, sans la moindre exception, écrites dans une langue dont la base est une variété régionale particulière : kabyle, rifain, chleuh... Parfois même un parler local, voire un

²³ Dans ce document, qui a été rendu public le 28/12/2015, l'Algérie continue à être définie dans son préambule comme un « *pays arabe* » et « *l'arabe demeure la langue officielle de l'État* » (art. 3), le berbère étant clairement en position subalterne.

²⁴ Ailleurs (tamazight du Maroc central, Mzab, domaines chaoui, touareg...), elle reste beaucoup plus discrète. Voir à ce sujet, la synthèse de A. Bounfour : « Littérature berbère contemporaine », *Encyclopédie berbère*, XXVIII-XXIX, 2008, p. 4435-4439.

idiolecte, parfaitement identifiable par ses spécificités phonétiques, grammaticales et/ou lexicales.

Certes, on décèle chez de nombreux auteurs un effort de « standardisation », mais celui-ci ne touche que des aspects superficiels de la langue et ne concerne que :

- La norme graphique, avec cependant des fluctuations qui restent sensibles, entre régions et d'un auteur à l'autre ;

- La néologie, avec le recours à un même stock d'innovations lexicales, en circulation depuis la fin des années 1970. La source principale a longtemps été l'*Amawal*, vocabulaire « moderne » initié et coordonné par Mouloud Mammeri au milieu des années 1970 et qui a connu une large diffusion dans le monde associatif berbère, avec de nombreuses rééditions²⁵ ; désormais, on puise dans des sources plus diverses et les « pôles » de production néologique se sont multipliés : IRCAM, Universités, associations, radios et télévisions, travaux individuels...

On imagine aisément qu'avec la multiplication des « sources néologiques », la standardisation lexicale est de plus en plus incertaine et divergente.

En résumé, les écrivains produisent en kabyle, rifain, chleuh..., essaient de respecter des normes graphiques communes, plus ou moins maîtrisées, et injectent dans leur œuvres un certain nombre de néologismes, dont certains sont désormais quasiment pan-berbères – on pense à l'emblématique *tilelli*, « liberté », emprunt interne au touareg –, d'autres d'usage plus restreint, voire des innovations individuelles. C'est cette « langue » que l'opinion berbère informée appelle « tamazight/amazighe » : une variété régionale *écrite* et/ou dans laquelle on a injecté un certain nombre de néologismes.

Mais il est tout à fait clair – l'expérience est facile à réaliser – qu'un Kabyle, même bien habitué à l'écrit, ne peut pas lire et comprendre un roman ou

²⁵ La première édition date de 1980 (Paris, Imedyazen) ; elle a été abondamment reproduite dans le réseau associatif berbère et il y a eu, depuis 1990, plusieurs rééditions en Algérie. Sur le sujet, voir R. Achab : *L'aménagement du lexique berbère de 1945 à nos jours*, Tizi-Ouzou, éd. Achab, 2013 (2^e édit. ; 1^{ère} édit. : Paris/Louvain, Peeters, 1996).

une nouvelle rédigée par un Rifain ou un Chleuh, ni un Rifain l'œuvre d'un Chleuh et inversement. Sauf bien sûr, s'il a déjà une solide formation de linguistique berbère... Et même là, il n'échappera pas complètement au risque de faux-sens voire au contresens s'il n'a pas à sa disposition immédiate la compétence d'un locuteur natif.

Concrètement, pour l'instant, les auteurs, sont donc des écrivains *kabyles*, *chleuhs*, *rifains*... par la *langue*, mais aussi par les *contenus* et par la *réception* (diffusion et lectorat). On ne négligera pas ces deux derniers aspects de spécificité : l'essentiel des référents culturels, historiques, géographiques qui tissent un roman, un poème écrit par un Kabyle sont étrangers à un Rifain ou à un Chleuh, et réciproquement. De même, les éditeurs et les réseaux de diffusion visent des régions et des lectorats particuliers, y compris d'ailleurs en diaspora.

Bien sûr, on peut défendre la thèse d'une « *langue écrite commune en construction* », considérer la spécificité objective des espaces littéraires actuels comme transitoire et postuler une dynamique de convergence qui permettra à terme l'émergence d'une *koinè* littéraire... Certes l'avenir n'est écrit nulle part (ou appartient à Dieu !) mais si l'on se contente modestement et rationnellement de s'appuyer sur les données observables, force est de constater que les conditions sociopolitiques minimum de l'émergence d'une telle *koinè* n'existent pas et n'existeront pas à échéance proche : fragmentation géopolitique (Algérie/Maroc...), fragmentation linguistique (diversité des variétés régionales), multiplicité des acteurs et pôles institutionnels et individuels... ne constituent pas un contexte et des conditions favorables. Même à l'intérieur d'un même pays (Algérie ou Maroc), on constate qu'il n'y a pas de dynamique réelle de convergence : les Rifains écrivent en rifain, les Chleuhs en tachelhit ; les Kabyles en kabyle, les Mozabites en mozabite..., et ce ne sont pas les efforts et/ou injonctions du MEN, de l'IRCAM ou de toute autre institution qui y changeront quelque chose et feront que l'on verra naître et surtout vivre un « *amazighe commun marocain* (ou *algérien*) ». Si un tel standard linguistique voyait effectivement le jour, on peut parier qu'il restera une pure création administrative, sans impact social ou culturel. Parce qu'une *koinè* est créée d'abord par la pratique sociale, non par des techniciens de la langue dont l'intervention restera toujours marginale et secondaire. Et ce n'est bien sûr pas l'impact, on l'a vu, insignifiant de

l'enseignement officiel de tamazight/amazighe qui permettra l'implémentation de cet « amazighe commun ».

C'est sur la base de cette même analyse que j'ai pris position il y a maintenant trente ans²⁶ pour une « standardisation convergente » des dialectes berbères : l'hypothèse d'un amazighe standard commun est une chimère, *non pas linguistique mais sociopolitique*, et la seule voie raisonnable et praticable est celle d'une standardisation parallèle et convergente, sur la longue durée, des différentes variétés régionales du berbère²⁷.

Se pose alors une question cruciale : *pourquoi un auteur kabyle / chleuh / rifain... tend-il à se définir comme un auteur « berbère/amazighe » ?* Pourquoi ne peut-il se positionner clairement comme écrivain kabyle, chleuh / rifain, ou au moins berbère-kabyle / berbère-chleuh / berbère-rifain ? Question complexe aux réponses multiples et croisées. J'évoquerai, un peu pêle-mêle :

– La stigmatisation culturelle séculaire du monde rural par les élites urbaines maghrébines, monde rural auquel sont étroitement associés les Berbères –

²⁶ « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? », *Tafsut-Etudes et Débats*, 2, 1985, p. 69-91 ; position reprise et développée ultérieurement à diverses occasions, notamment dans : « Langue berbère/langue kabyle, etc. : réalités et fictions linguistiques et sociolinguistiques. Des clarifications difficiles mais inéluctables », *Revue des Etudes Berbères* [Inalco], 1, 2009, texte intégral à l'adresse <http://reb.centrederechercheberbere.fr/langue-berbere-langue-kabyle-etc-realites-et-fictions-linguistiques-et-sociolinguistiques-des-clarifications-difficiles-mais-ine.html?revue=1>

²⁷ Pour que ma position et mon analyse soient tout à fait claires, je dois préciser que je ne nie pas qu'un tel standard berbère commun, unifiant aux moins tous les parlers Nord (algéro-marocains), soit concevable, et même puisse assez aisément être élaboré par les linguistes. J'affirme simplement que les conditions politiques, institutionnelles, sociolinguistiques et socioculturelles d'une implémentation sociale effective ne peuvent être réunies dans un avenir prévisible. Croire le contraire serait faire exactement la même erreur que les tenants de l'arabisation qui ont longtemps pensé que l'arabe classique pourrait un jour remplacer le dialectal. La langue n'est pas un objet de consommation ou une invention technique que l'on peut imposer et diffuser facilement dans le quotidien d'une société.

montagnard analphabètes, sauvages..., ce dont les dénominations arabes des différents groupes berbères portent trace explicite ;

- La délégitimation politique profonde du « régionalisme » dans le Maghreb contemporain, au profit de l'État-nation ;

- La volonté d'opposer une identité globale, historiquement légitime, d'échelle nord-africaine, à l'hégémonie arabo-islamiste ; motivation d'autant plus forte et efficace que ce sont les grandes sources arabes médiévales qui ont posé le Berbère comme un acteur historique de premier plan, bien avant les sources occidentales²⁸.

Il apparaît en définitive que « l'amazighe/tamazight » est ce que l'on pourrait appeler un fantasme légitimant. On écrit en kabyle, chleuh, rifain... mais au niveau des représentations, pour soi-même et pour les Autres, il est plus valorisant de se dire « écrivain de langue berbère-tamazight/amazighe ».

Quelques éléments de conclusion

Les questions abordées ici sont diverses mais elles révèlent plusieurs traits saillants de la situation sociolinguistique en Afrique du Nord :

- Une réalité objectivement plurilingue non assumée ;
- Une tendance lourde au déni de réalité, bien sûr du côté de l'État et de ses relais, mais aussi du côté de « la société civile », y compris de la militance berbère ;
- Une tendance marquée au discours de pouvoir et à l'approche normative.

On peut aussi en tirer le constat qu'en Afrique du Nord plus qu'ailleurs, les discours et les représentations (des individus, des groupes informels et formels) et les normes juridiques de l'État ont une fonction structurelle **d'occultation**, consciente ou inconsciente, et doivent être systématiquement confrontés avec les données concrètes, les pratiques effectives. On en vient même à se demander si une

²⁸ Je renvoie à ce sujet à mon article : « « Berbères/langue berbère : les mythes (souvent plus forts que la réalité », *Berbères ou Arabes ? Le tango des spécialistes* [H. Claudot-Hawad, dir.], Paris, Editions Non-Lieu, 2006, p. 137-153.

approche objective est possible dans un champ totalement investi par l'idéologique et le politique, et où même des universitaires éminents n'hésitent pas à relayer, à défendre et à argumenter les thèses officielles les plus en contradiction avec les réalités connues/observables.

La question centrale qui se pose est alors celle-ci : pourquoi cette dissociation durable entre discours-représentations-normes et réalité des pratiques ? J'oserai la réponse suivante : on a affaire en Afrique du Nord à des sociétés « malades de l'identité » pour lesquelles la question des langues est porteuse d'enjeux lourds, directement liés à la question des fondements et de la légitimité même des constructions nationales. Le « nœud de la langue » est lié à l'expérience coloniale : les projets nationaux se sont construits contre le projet français « universaliste » d'assimilation, configuration dans laquelle le poids de la langue arabe a été d'autant plus décisif qu'il était renforcé par le lien étroit/immédiat entre langue (arabe) et religion (islam), caractéristique forte de pays où il n'existait pas de composante chrétienne autochtone.

Au fond le fameux triptyque de Ben Badis : « *l'Islam est notre religion, l'arabe notre langue et l'Algérie notre patrie* » préfigure et résume parfaitement les contradictions de l'Afrique du Nord contemporaine parce qu'il pose et fonde une fermeture et l'exclusion de tout ce qui n'y est pas inclus. Une conséquence directe en est que depuis les indépendances, l'État et tous ses relais idéologiques ont eu la volonté constante de définir « l'identité nationale », y compris dans le texte constitutionnel, sur des bases qui, sous d'autres cieux, seraient considérées comme étant clairement d'inspiration totalitaire, voire fascisante.

Cette idéologie « identitaire/linguistique » uniciste imprègne toute la société, y compris bien sûr la militance berbère qui, même quand elle s'y oppose frontalement, s'engage trop souvent sur les mêmes chemins et adopte le même type d'approches.

Dans une telle clôture, il est impossible d'être légitimement Algérien/Marocain de langue berbère et/ou française et/ou non-musulman. Autrement dit, l'arabe est la langue de tous et l'islam la religion de tous. Point de place pour « l'Autre » qui, même s'il existe, ne peut être dit et accepté dans

l'entièreté de son altérité : *il ne peut s'agir au mieux que d'une tolérance*²⁹, qui le renvoie au vieux statut de *dhimmî*. Le mythe fondateur reste celui d'une société homogène, unie par la langue, la religion et l'allégeance au Prince légitime ou à son avatar moderne, l'État.

Constat que l'on peut d'ailleurs globalement étendre à toute l'aire arabo-musulmane : contrairement à ce que certains ont pu croire ou voulu faire croire, les nationalismes arabes n'ont jamais été ni « progressistes » ni « démocratiques » parce qu'ils n'ont jamais pensé ni admis la diversité interne de leurs sociétés. Le *tawhîd* ne fonctionne pas que dans la sphère du religieux.

En Afrique du Nord, « le nœud de la langue » – comme celui de la religion d'ailleurs – n'est sans doute pas près d'être défait parce que ce serait la légitimité même des États-nations actuels – et des oligarchies qui les contrôlent – qui serait remise en cause.

²⁹ Ce qui ressort d'ailleurs tout à fait clairement des formulations de la constitution marocaine de 2011 ainsi que du *Projet de révision constitutionnelle* algérien (28/12/2015).